

SECHERESSE 2026

RECENSEMENT DES DOMMAGES

Des fissures sont
apparues sur votre
habitation ?

Transmettez votre
dossier à la mairie



AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2026



1. Courrier ou courriel



2. Description des dommages



3. Photographies



Prévenez également votre assurance dès maintenant.

MAIRIE DE SAINT-LOUP-DE-VARENNES

accueil@saint-loup-de-varennnes.fr